

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/07/2025 - 23498 - 2001 B 20704 - 438 639 510 - 2 H A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 2HA		9 RUE DE POLOGNE	
SIRET	4 3 8 6 3 9 5 1 0 0 0 0 2 5	59000 LILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%	11 681	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
--------------------------	--------	--	-----------------------------------	---	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
OMNIUM CF 3 RUE DURNERIN 59000 LILLE Tél: 0320306965			
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu ROUBAIX
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	GER
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	AMRANI KAMEL

Cegid Quadra

Certificat conforme à l'agrément le 28/06/2025

Dossier N° 2HA en Euros.

OMNIUM CF

Désignation de l'entreprise		SARL 2HA		Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE POLOGNE		59000 LILLE					
Numéro SIRET *		4 3 8 6 3 9 5 1 0 0 0 0 2 5		Durée de l'exercice en nombre de mois * [1 2] Durée de l'exercice précédent * [1 2]					
				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012					
		Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *		028	87 974	030	72 137	15 837		10 275
	Immobilisations financières * (1)		040	77 150	042		77 150		77 150
	Total I (5)		044	165 124	048	72 137	92 987		87 425
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
		Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070				
		Autres * (3)	072	1 772 644	074		1 772 644		1 718 998
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	72 310	086		72 310		10 167
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	1 844 954	098		1 844 954		1 729 166
	Total général (I+II)		110	2 010 078	112	72 137	1 937 940		1 816 590
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			11 900		11 900	
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126			1 190		1 190	
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	415 919		415 919	
	Report à nouveau		134		136	656 927		(4 399)	
	Résultat de l'exercice		136		137	46 235		661 326	
	Subventions d'investissement		137		140				
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142			1 132 171		1 085 936	
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés		166						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	375	172	375		821	
	Comptes courants d'associés		173			802 440		729 327	
	Autres dettes		175			2 954		506	
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176			805 769		730 654		
Total général (I + II + III)		180			1 937 940		1 816 590		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		10 021		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	129 324	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 2HA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le									
		13	1	2	2	0	2	4	13	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209							210						
	Production vendue biens	215							214						
	services *	217							218			10 572			9 720
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230			2 499			2 557
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232			13 070			12 277
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier)								242			33 494			42 779	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		211					244			211			208	
Rémunérations du personnel *								250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252							
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255							254			4 458			2 665	
Dotations aux provisions								256							
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							262			7				
	260														
Total des charges d'exploitation (II)								264			38 170			45 652	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270			(25 100)			(33 375)	
Produits financiers (III)								280			73 087			700 658	
Produits exceptionnels (IV)								290							
Charges financières (V)								294							
Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347							300							
	348														
Impôts sur les bénéfices * (VII)								306			1 752			5 957	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310			46 235			661 326	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312			46 235	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324			1 752				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247							330			36 781				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)							249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997	
	Entreprise nouvelles (44. services) 986		Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (44.1 octies) 127		Zones de revitalisation rurales (44.1 octies) 138							342	
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A) 181		Jeune entreprise innovante (44.1 octies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44.1 octies) 991		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44.1 octies) 992							350		
divers ZFANG (44 quaterdecies) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346									73 087		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352			11 681			354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370			11 681			372	

Désignation de l'entreprise : SARL 2HA

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	26 650	452		454		456	26 650		26 650		26 650
	Matériel de transport	460	43 906	462	10 021	464		466	53 926		53 926		53 926
	Autres immobilisations corporelles	470	7 397	472		474		476	7 397		7 397		7 397
Immobilisations financières		480	77 150	482		484		486	77 150		77 150		77 150
TOTAL		490	155 104	492	10 021	494		496	165 124		165 124		165 124
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 376	542	2 665	544		546	19 041		19 041		19 041
	Matériel de transport	550	43 906	552	1 793	554		556	45 699		45 699		45 699
	Autres immobilisations corporelles	560	7 397	562		564		566	7 397		7 397		7 397
TOTAL		570	67 679	572	4 458	574		576	72 137		72 137		72 137
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2 HA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 11 900 euros
Siège social : 9 Rue de Pologne - 59800 LILLE
RCS LILLE METROPOLE 438 639 510



Procès-verbal de Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2025

Les associés de la SARL 2 HA, au capital de 11 900 €, divisé en 119 parts sociales de 100€ chacune, se sont réunis au siège social, le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre à neuf heures, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur AMRANI Kamel, associé gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;
- le bilan, l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;

AR

- Approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion du gérant et du rapport spécial ;

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 46235 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46235 € de la manière suivante :

- la somme de 46235 € au crédit du poste « report à nouveau » ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

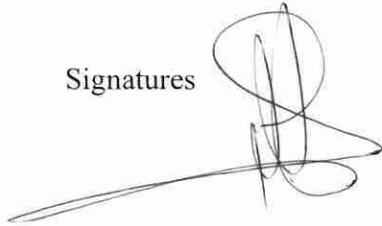
AR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.